

2019/10/01

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 23 octobre 2019 - Délibération n° 2019/10/01

**Objet : PRESENTATION DE L'ANALYSE DES OFFRES ET PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDE D'AIDE A LA DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE REVITALISATION TERRITORIALE (MARCHÉ N°2019-28)**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 octobre 2019, rectifiée le 17 octobre 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - DUGAY - CHAUSSADE - MEYER - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER - SUCHAUD - DESSEAUVE - MOREAU - A-POI - HYLAIRES - DUMEYNIÉ - BATTUT - DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JOUHAUD - RIGAUD - SZCEPANSKI - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - MARTINEZ - RABETEAU - PEROT - SCAFONE - CALOMINE et COUSSEIROUX ; Mmes JOUANNETAUD - CAPS - COLON et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à Mme SPRINGER.
6. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
7. M. PEROT donne pouvoir à M. ROYERE.
8. M. COUSSEIROUX donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme MOREAU remplace M. GAUCHI - Mme A-POI remplace M. PARAYRE - M. MEYER remplace M. MARTINEZ et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin ordinaire

Vu la délibération n° 2019/09/05,

**En considération** de ces éléments, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour une mission d'aide à la définition de la stratégie territoriale de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation rurale.

L'objectif de l'étude est de réaliser un travail de sensibilisation, de concertation et de réflexion avec les 43 Communes du territoire pour mieux définir les enjeux et les opportunités d'engager l'élaboration d'un PLUi associé à une ORT, véritable approche intercommunale en matière d'urbanisme, de commerce, d'habitat et d'environnement.

Dans la perspective d'un développement territorial durable, intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles, l'étude doit notamment éclairer les choix des acteurs de la Communauté de communes et en particulier des élus par rapport aux questions suivantes :

- Intérêt et pertinence d'un PLUi ? Définir des objectifs prioritaires du PLUi au regard des spécificités, des problématiques et des enjeux du territoire.
- Enjeux et faisabilité d'une Opération de Revitalisation Territoriale ? Définir les axes, les périmètres d'actions les plus pertinents possibles et les moyens à mettre en œuvre.
- Comment ? Définir la gouvernance, définir les modalités d'association des acteurs des territoires (information, concertation, participation...), définir des modalités pratiques du déroulement (phasage, planning, étapes intermédiaires) et les moyens nécessaires.

La mission a pour objet la réalisation, en deux phases, d'une étude de préfiguration pour l'émergence d'un PLUi et d'une ORT à l'échelle intercommunale :

A/ Etat des lieux synthétique du territoire et définition des grands axes de PADD d'un PLUi et des orientations d'une ORT

B/ Détermination des convergences entre communes et Communauté de communes et préfiguration des PLUi et de l'ORT

Des visites de terrain, des échanges et des rencontres avec les 43 communes sont demandés, ainsi que des entretiens avec l'exécutif de la Communauté de communes, et les services pour alimenter les données de l'état des lieux.

Le Président indique que la réalisation de l'étude doit par ailleurs intégrer une contrainte de délai pour livrer ses restitutions avant la fin du mois de février 2020.

Le Président explique que les candidats devaient disposer des compétences pluridisciplinaires couvrant les champs du développement économique local et du développement durable, de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme ; des compétences fortes en animation et en concertation ; des qualités pédagogiques ; des connaissances des jeux d'acteurs ; des compétences techniques et réglementaires en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement.

Les candidatures devaient enfin présenter des références dans l'élaboration de projets de territoires ruraux (PLUi, démarches de revitalisation rurale).

Le Président précise au Conseil les critères retenus pour le jugement des offres, énoncés au règlement de consultation du marché :

- Le prix des prestations : note sur 20 avec une pondération de 60%.
- La valeur technique au vu du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre : note sur 20 avec une pondération de 40%.

La note de la valeur technique de l'offre était décomposée en 4 sous notations :

- *Modalités d'organisation et qualité de la proposition technique :*
  - analyse des besoins, compréhension de la demande (sur 5 points),
  - qualité de la réponse au regard du cahier des charges (méthodologie de diagnostic, élaboration et contenu des actions de mobilisation et de sensibilisation, prise en compte des spécificités et acteurs du territoire (sur 7 points)
  - composition et qualifications de l'équipe et expériences dans l'élaboration de projets

de territoires ruraux et spécifiquement dans les champs thématiques du PLUi et des démarches de revitalisation rurale (missions similaires) (sur 5 points).

- *Capacité de mise en œuvre* :
  - opérationnalité du projet, capacité d'organisation sur le terrain, respect strict des délais de restitution au vu des contraintes temporelles citées dans le CCTP. (sur 5 points)

Le dossier de consultation des entreprises était consultable et téléchargeable en intégralité, gratuitement, sur le site [www.synapse-entreprises.com](http://www.synapse-entreprises.com) (plate-forme de dématérialisation) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au LUNDI 21 octobre 2019 à 16h00.

Le Président informe en conséquence que 10 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis :

Candidat 1	6t - KARTHEO - Limoges
Candidat 2	Aceascop formascope - Chatellerault / SIAM URBA - (91)
Candidat 3	CAMPUS DEVELOPPEMENT - Cournon d'Aubergne / STRATEAL (92)
Candidat 4	Cittànova - NANTES
Candidat 5	INDDIGO - Agence Paris (siège à Chambéry)
Candidat 6	La boîte de l'espace - Nantes
Candidat 7	L'ARBAN - Faux la Montagne
Candidat 8	Nouveaux Territoires Consultants - Paris / AUCI - Tours / ATOPIA - Paris
Candidat 9	ParenthesesURBaineS - St Avertin (37) / LGP Avocats - Brest / ASTYM - Ingré (45)
Candidat 10	VILLENEUVE BERGERON - St Priest Thaurion / Midi Marketing - Toulouse

Après examen et analyse des offres, le Président, en application des critères de sélection, propose de retenir l'offre du cabinet « La Boîte de l'espace » – 44 Nantes, pour un montant total de 29 900.00 € HT, soit 35 880.00 € TTC.

Le Président indique que l'offre de l'attributaire proposé est classée en première position avec une note totale de 16.89/20. Le détail du classement est le suivant :

- en 2<sup>ème</sup> position sur le critère « prix des prestations »,
- en 1<sup>ère</sup> position exæquo sur le critère « valeur technique ».

Le Président rappelle que cette action fait l'objet d'une possibilité d'accompagnement financier dans le cadre de la convention interrégionale Massif-Central 2015-2020, au titre du FNADT.

Compte-tenu des éléments recueillis ci-dessus, le plan de financement prévisionnel de l'action peut être ainsi mis à jour :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Prestation d'assistance externalisée :		Financements Massif-Central (50%) :	17 940 €
La boîte de l'espace	35 880 €	Autofinancement Communauté de communes :	17 940 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>35 880€</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>35 880 €</b>

Tel que convenu lors de la séance du Conseil communautaire du 19 septembre 2019, le Président décide de soumettre 3 points à la décision du Conseil communautaire, au scrutin ordinaire :

### 1. L'engagement ou non d'une étude PLUi / ORT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre, 11 abstentions, 33 voix pour :

- Décide l'engagement de l'étude d'aide à la définition de la stratégie territoriale de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation territoriale.

(37 présents – 45 votants)

2. **L'attribution du marché d'étude à la société « La boîte de l'espace »**  
**35 880 € TTC.**

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 11 abstentions et 34 voix pour :

- **Décide d'attribuer** le marché à la société « La boîte de l'espace » (44- Nantes) pour un montant de 35 880 € TTC

(37 présents – 45 votants)

3. **La validation du plan de financement ajusté selon le montant réel de l'étude.**

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre et 44 voix pour :

- **Approuve** le plan de financement de l'étude.

(37 présents – 45 votants)

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

